



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

COMPTE RENDU de la rencontre du Ministre d'Etat et des organisations syndicales représentatives du ministère des affaires étrangères et européennes 19 mai 2011

Participaient à la rencontre entre le Ministre d'Etat et **les seules organisations syndicales représentatives** :

Pour l'administration :

le directeur et le directeur adjoint de cabinet du ministre d'Etat,
le conseiller affaires budgétaires et administratives,
le directeur général de l'administration et de la modernisation,
la directrice des ressources humaines,
le sous-directeur de la politique des ressources humaines et le chef du bureau du dialogue social.

Pour les représentants des personnels, deux représentants de chacune des sept organisations. La CFDT-MAE était représentée par Jean-Pierre Farjon (secrétaire général) et Anne Colomb (secrétaire générale adjointe).

En introduction, le Ministre a mentionné son attachement au dialogue social et a indiqué qu'il souhaitait des rencontres régulières avec les représentants des personnels **dans ce format**.

Il a également réaffirmé les propos qu'il avait tenus dans la tribune qu'il avait cosignée dans *Le Monde* avec M. Védrine.

La CFDT-MAE est intervenue en ces termes :

« Monsieur le Ministre d'Etat

Le syndicat CFDT-MAE partage votre diagnostic aux termes duquel le ministère chargé des affaires étrangères a été trop longtemps malmené.

*Le syndicat est confronté à la montée de plus en plus alarmante, venant de toutes les catégories de personnels, de situations pathogènes liées au travail. **Le manque de moyens humains et budgétaires** nous fait dire que nous n'en sommes même plus à travailler avec des bouts de ficelle, parce que la ficelle elle-même vient à manquer.*

Cela a pour conséquence que les agents, que ce soit à l'administration centrale ou dans les postes, ne se sentent plus en mesure de mener à bien leurs missions. Et c'est cela qui est en train de faire des ravages qui seront irréversibles si la voie dans laquelle on a engagé le ministère n'est pas abandonnée.

Ce ministère est malade et cela est sensible dans tous les domaines de son activité.

Nous renvoyons sur ces aspects à notre lettre du 2 mars 2011 à laquelle nous attendons aujourd'hui des réponses.

La détérioration des conditions de travail est renforcée par l'**absence de sens des réformes** engagées ces quatre dernières années. **La réforme du réseau culturel**, pourtant qualifiée de « phare » par notre administration, en est la malheureuse illustration. À la question posée par la CFDT « quel est l'objectif de la réforme ? », le Ministre Bernard KOUCHNER répondait « C'est une question difficile ». C'est donc sans directives claires, mais avec un esprit de système, se traduisant par le recours imposé, à la création d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), que notre administration s'est engagée dans la préparation du projet de loi sur l'action extérieure de l'Etat. Le résultat, vous le connaissez, un texte adopté par le Parlement dans le cadre de la procédure d'urgence au mois de juillet 2010, des décrets qui peinent encore à sortir et l'administration qui se perd dans la mise en place de dispositifs expérimentaux, dont le seul enjeu est qu'ils soient uniques et plus visibles.

Interrogée en janvier 2011 sur les objectifs de la réforme et sur les critères qui allaient servir à l'évaluation des expérimentations, l'administration est restée étrangement sans réponse, et s'est bornée à admettre « qu'effectivement, là était l'essentiel ».

La fusion SCAC-EAF et l'expérimentation du basculement du réseau culturel vers l'Institut Français ouvrent une période de grandes incertitudes qui plongent les agents, tous statuts confondus, dans un très grand désarroi. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'il ait fallu attendre mars 2011, date du premier rapport sur l'expérimentation en cours, pour que soit établie la liste des questions relatives à son périmètre, au statut des personnels, au statut juridique des bureaux locaux de l'Institut Français, à la fiscalité...et aux critères d'évaluation des expérimentations. **Bref l'action a précédé la réflexion. Il est urgent de donner du sens à cette réforme.**

Les agents recrutés locaux qui jouent un rôle important dans le réseau culturel, comme dans le réseau consulaire et diplomatique, payent un lourd tribut à la RGPP, puisque nombre d'entre eux furent licenciés ou vont l'être. Nous demandons que le ministère honore l'intégralité de ses obligations légales et contractuelles. Nous vous demandons que des instructions soient données à notre ambassadeur en Egypte pour que ces obligations que la direction générale de l'administration elle-même a reconnues fondées, soient enfin respectées, dans un dossier emblématique que nous remettons à votre cabinet à l'occasion de notre présente rencontre.

D'une manière générale, les bonnes pratiques d'un dialogue social de qualité doivent s'imposer à l'ensemble des postes, la protection des élus enfin assurée et l'amélioration de la protection sociale doit être effective conformément aux engagements déjà pris.

Au moment où le protocole d'accord sur la **réduction de la précarité dans la fonction publique** a été conclu entre le Gouvernement et la plupart des organisations syndicales présentes autour de cette table, il importe que des instructions soient données à votre administration pour qu'elle cesse de limiter le nombre d'agents qui pourraient bénéficier des mesures prévues par cet accord, et qu'elle cesse de pratiquer une intolérable « politique du kleenex », transformant ainsi les services de la DRH en une succursale d'une agence de travail intérimaire et les services, dont la DGM, en clients forcés de cette succursale.

Redonner du sens à l'action et des moyens pour la réussir, honorer les obligations légales et contractuelles, redessiner de réelles perspectives professionnelles pour l'ensemble des agents et restaurer de saines conditions de travail, voilà, Monsieur le Ministre d'Etat, quelles sont les attentes des personnels.

Je vous remercie. »

En réponse aux interventions des représentants des personnels, le Ministre d'Etat, réaffirmant la validité des termes de sa tribune précitée, a dit vouloir se battre pour « inverser la tendance ». Il a cependant souligné qu'il n'y avait pas lieu « de noircir le tableau » et il s'est démarqué de la constatation faite les représentants des personnels sur le désarroi et la démotivation générale des

personnels. Sur ce dernier point, la CFDT ne peut souscrire à ce qu'elle analyse comme une attitude de déni.

S'agissant des effectifs, que le Ministre d'Etat a dit être une des premières données auxquelles il s'est attaqué, le MAEE n'acceptera pas d'alourdissement de ce qui a été demandé. La suppression d'emplois « a été revue à la baisse » et le Ministre d'Etat a exposé que le chiffre de 160 suppressions d'emplois demandées en 2011 était « réduit » à 75 et qu'il en serait de même pour les deux années suivantes.

Cela étant, on a bien noté que ce qui nous a été présenté comme une « victoire » se résumait en fait au non alourdissement des efforts demandés *ab initio*.

S'agissant des crédits de fonctionnement, réduits de façon excessive, de l'avis même du Ministre d'Etat, nous avons appris que des négociations étaient en cours avec l'administration du budget afin qu'à partir de l'année 2012 la dégradation soit stoppée.

Sur la situation des agents :

Agents de catégorie C :

Leur polyvalence croissante doit être prise en compte, et à ce titre, ils seront les principaux bénéficiaires de la réforme des indemnités de résidence : 4 M€, provenant du retour catégoriel, y seront consacrés. A l'administration centrale, le plafond de leurs primes sera relevé et la mesure sera financée par 2,5 M€, également sur retour catégoriel.

Recrutés locaux :

Le Ministre d'Etat, reconnaissant que l'Etat « *n'est pas un employeur modèle* », s'est engagé à « *y porter remède* », et il a confirmé les engagements pris en matière de protection sociale, notamment sur l'instauration d'une protection sociale de substitution : 2 M€ y seront consacrés en 2011, l'effort sera poursuivi en 2012.

Agents contractuels :

La concertation s'engagera rapidement, étant précisé que les assistants techniques et les recrutés locaux ne sont pas compris dans le champ d'application de ce protocole.

Sécurité des agents et conditions de travail :

Il s'agit d'une préoccupation majeure, dans le contexte de crises politiques et de catastrophes naturelles. En 2011, 2 millions d'euros sont affectés à ces actions et 435 ares de sécurité ont été créés sur les postes.

S'agissant des situations de mal être au travail, ce dossier fera l'objet d'une attention toute particulière et le groupe de travail devrait déboucher sur un plan de prévention des risques psychosociaux.

S'agissant du temps de travail : Instruction sera donnée aux services de reprendre les travaux de concertation sur le temps de travail à l'étranger.

Sur la gestion des parcours professionnels : l'objectif a été réaffirmé de « créer des conditions de travail respectueuses des uns et des autres » et de « développer un dialogue social de qualité ».

Sur les questions relatives à l'action culturelle et à la coopération :

Le Ministre d'Etat a rappelé à ce sujet la position qu'il avait adoptée dans le Livre Blanc (pas de « religion des externalisations », ces dernières ne devaient se faire que si elles étaient génératrices de bénéfices et que le pouvoir politique gardait un pilotage stratégique), et confirmé que ces réformes, qui ont pour but une rationalisation et une recherche de synergies, seraient menées.

S'agissant de Campus France, la prudence est de mise et la décision ne sera prise qu'à l'issue d'une mission d'inspection.

Sur le dialogue social dans les postes :

Il sera renforcé. Il convient de consolider les acquis et de conserver une commission dédiée aux recrutés locaux. Il reste certes des marges de progression. Le rôle déterminant des chefs de poste a été souligné.

Sur le centre des archives diplomatiques de Nantes :

Le Ministre d'Etat a été alerté par des universitaires et des élus locaux, le Secrétaire Général du ministère est saisi pour avis.

Les organisations syndicales ont reçu l'assurance que Nantes resterait « un centre d'archives du MAEE ». Il n'a pas été précisé de quelles archives il s'agissait.

Sur les retraites :

Le Ministre d'Etat a demandé à son homologue chargé du budget a être associé à la nouvelle rédaction de l'article 50 de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. Cette demande reste à ce jour sans réponse.

Sur les traducteurs, le ministère continuera à recruter des agents contractuels, qui lui semblent mieux correspondre à ses besoins.